



## « CHEZ MOI, C'EST MON CHOIX ! » SERVICE D'HABITAT INCLUSIF



Présentation du projet de service d'habitat inclusif en centre-ville de Douai à destination de personnes à la recherche de ce mode d'accueil et d'accompagnement en milieu ordinaire.

Porteur et concepteur du projet  
ASPIE – Accompagner & Épanouir

**Création ASPIE**

Tel : 03 74 09 10 97

[habitat.autonomie@aspie-asso.fr](mailto:habitat.autonomie@aspie-asso.fr)

**Forte d'une expérience de presque 30 ans dans l'accueil et l'hébergement d'un public adultes déficients intellectuels, nous proposons un nouveau cadre de vie toujours plus inclusif pour personne en situation de handicap :**

**Notre service d'habitat inclusif « [Chez Moi, c'est mon Choix !](#) »**

## **PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PROJET.**

---

### **1 Un projet axé vers un accompagnement de la personne en situation de handicap en milieu ouvert...**

Depuis 15 ans, nos réponses et actions associatives s'orientent vers la promotion d'un nouveau mode d'accueil et d'accompagnement de la personne en situation de handicap, différent d'un milieu dit institutionnel classique.

Nous avons développé au travers des hébergements Envol, Horizon et les Studettes, trois modes d'accompagnement et d'hébergement innovants. Nos publics accueillis ont pu accéder à un mode de vie plus autonome.

Une nouvelle alternative de logement issue de l'article 129 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, repris aux articles L.281-1 à L.281-4 du code de l'action sociale et des familles, consacre de nouvelles perspectives d'accueil pour des personnes en situation de handicap, en milieu ordinaire de vie, dans une société inclusive.

L'ASPIE propose un nouveau concept de logements individuels un « chez soi », offrant une pluralité de prestations adaptées aux seules besoins exprimés et permettant à la personne de s'accomplir.

Notre service propose sept habitats individuels alliant un cadre de vie confortable et de qualité, moderne et adapté autour duquel gravite différentes prestations spécifiques, renforcées par un réseau social et partenarial de proximité.

### **2 Nos propositions alternatives et innovantes.**

Nous proposons un accueil intergénérationnel axé sur le « vivre ensemble ». L'adhésion de tous à ce postulat est recherchée. Les principes d'entraide et de solidarité fondent l'essence même du projet.

Un habitat logement, au cœur du dispositif d'inclusion proposant un accompagnement doté d'une pluralité de services associés, est proposé selon ses choix et son projet de vie.

Notre projet présente la possibilité d'accueillir un **aidant familial et son proche en situation de handicap**, selon la demande, de continuer à vivre chacun chez soi et sous un même toit.

Conformément aux politiques publiques, notre modèle de dispositif inclusif s'inscrit également dans le déploiement de solutions adaptées pour prévenir l'exil vers la Belgique.

La réflexion associative étant de répondre aux besoins des personnes ne faisant pas le choix d'une vie en établissement du secteur médico-social.

Parmi les logements, deux sont prédisposés pour accueillir un couple de personnes en situation de handicap.

Quel que soit l'âge de la personne accueillie, nous souhaitons assurer un parcours résidentiel stable. Notre mode d'accueil s'inscrit dans la durée.

La sécurité du locataire est au cœur de nos préoccupations, de nuits comme de jours. Les logements sont dotés de la domotique et totalement connectés.

### **3 Encadrement professionnel.**

Pour assurer la coordination du projet, chaque habitat peut compter sur la participation d'un professionnel animateur coordinateur ou encore d'un temps de présence d'une psychologue aux besoins.

### **4 Nombre de locataires et le modèle d'habitats envisagés.**

Notre modèle d'habitat propose :

#### **7 appartements répartis sur deux étages se décomposant en :**

- 5 Logements d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup> et plus, proposant un espace de vie de type studio (chambre/salon) avec coin cuisine équipée, une salle de bain- wc.
- 2 Logements d'une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup>, proposant un espace de vie de type T2, avec coin cuisine équipée, salon, chambre, une salle de bain-wc.
- Un espace collectif composé d'une cuisine équipée, d'une salle à manger et d'un salon.
- Un espace de bureau, une buanderie et autres espaces de convivialité.

**L'architecture des lieux permettrait d'accueillir 2 couples et 5 personnes seules. Soit une capacité maximale de 9 personnes.**

Le modèle envisagé est un habitat mixte au sein de cet immeuble. Le rez-de-chaussée est la propriété d'une association locale. Le 1<sup>er</sup> étage et une partie du 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sont des appartements privés, occupés par des familles propriétaires. Le reste de l'immeuble ; la seconde partie du 2<sup>ème</sup> étage et le 3<sup>ème</sup> étage sont aménagés en studios et logements mis à la disposition de notre dispositif d'habitat inclusif.

L'Association joue le rôle d'intermédiaire locatif entre les locataires et un bailleur privé, pour assurer une parfaite organisation des services aux personnes. L'association se veut garante de la protection des personnes dans leur habitat.

Les espaces de vie partagés sont accessibles et ouverts à l'ensemble des locataires.

## **5 Comment seront appréciés les profils des personnes locataires ?**

**Les personnes intéressées sont invitées sur place lors d'une première rencontre à visiter le dispositif et ses habitats.**

L'Association remet un dossier de pré-intention à la personne candidate à un accueil. L'examen des dossiers est assuré par le Comité de Pilotage en vue d'en établir une pré sélection.

Dans un dernier temps : Nous proposons un entretien aux personnes et/ou à son représentant légal, dans l'appréciation de son projet à rejoindre ce dispositif. Le comité de pilotage remet son avis ou réserve sa décision. La personne candidate reçoit ensuite la décision d'admission ou de rejet. Il lui est remis un exemplaire du contrat de location et de la charte d'accueil du locataire.

## **6 Nos Instances d'attribution.**

- Mise en place d'un comité de pilotage du dispositif.

Ce comité est composé d'un directeur, assisté de professionnels ; chefs de services des Foyers de vie « Rayon Vert » et « Bernard Pagniez », de notre psychologue, d'un éducateur coordonnateur de l'association.

Ce comité de pilotage est au cœur du projet, tant dans sa construction que dans sa mise en œuvre effective. Dans la phase de lancement, il coordonne la parfaite faisabilité du projet.

Le rôle de ce comité de pilotage est de coordonner l'examen des dossiers d'intention des personnes candidates au dispositif d'habitat inclusif. Il évalue les compétences à la vie autonome en milieu ordinaire. Il apprécie chaque projet social puis valide l'admission de la personne.

L'expertise professionnelle de chaque membre composant ce comité permet d'avoir un regard croisé sur chaque situation appréciée.

Au cours de la première année il assure le pilotage et apporte son soutien technique dans l'évaluation du dispositif d'habitat inclusif. Au terme de cette période, la mission de ce comité prend fin.

## **7 Situation géographique du projet d'habitat.**

### **7.1 Le lieu d'implantation.**

La ville retenue pour l'implantation du projet est celle de Douai centre.

La cité de Douai présente un cadre urbain propice à l'implantation des dits logements.

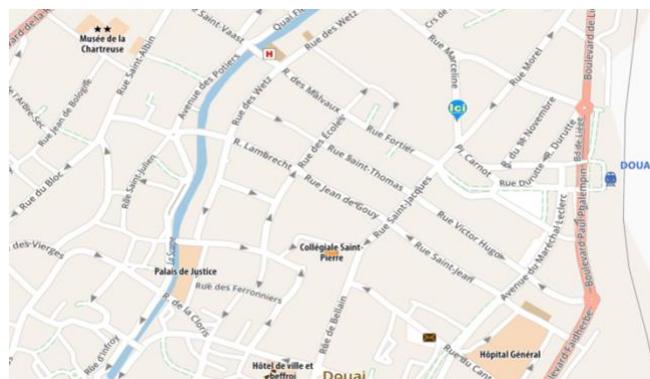
Le tissu social Douaisien répond aux attentes.

Le lieu choisi est un emplacement idéal, il contribue à l'émergence d'un lien social fourni

autour de l'habitat et le projet de vie de chaque personne accueillie. L'adresse de l'immeuble se situe à l'angle de la rue Marseline et de la rue Morel.



## 7.2 Au cœur du centre-ville de Douai.



Le choix de l'implantation répond à une volonté associative de proposer un habitat de qualité au cœur de la cité Douaisienne.

Sa situation en plein centre-ville donne un accès immédiat à toutes commodités urbaines, l'accès aux associations locales, aux commerces, aux services publics, et aux multiples moyens de transport... La mobilité et

l'accessibilité aux services sont au cœur de nos préoccupations.

## 8 Le tissu social autour de la Résidence : « Chez moi, c'est mon choix ! »

### 8.1 Les services de proximité.

Ces services permettent l'accès aux droits, facilitent les démarches et garantissent des réponses de proximité.

Les personnes ont un accès à l'ensemble des services de droit commun et administratifs de la ville.

- **Le Centre Communal d'Action Social.**

Le CCAS de Douai est l'interlocuteur privilégié au service des personnes accueillies. Les usagers peuvent bénéficier de nombreux services, tels que :

Petit dépannage, téléalarme, livraison de repas à domicile, de livres, Proxibus, SSIAD....

En qualité d'acteur de prévention sociale, le CCAS est une véritable ressource de proximité dans l'aide aux démarches pour les personnes. Labellisé « **Relais Autonomie** », il accompagne prioritairement les futures demandes des personnes auprès de la MDPH.

- **Le CLIC du Douaisis et les services dans l'accompagnement à la personne.**

Il assure le soutien et apporte des réponses adaptées et personnalisées pour favoriser le maintien à domicile et soutenir les aidants. Ce service dispose d'un réseau développé, répertorié dans un document « Handiguide du Douaisis » pour les personnes.

Son Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dispose d'un plateau technique ; Auxiliaire de Vie Sociale, Aide Médico-Psychologique, lequel constitue une ressource supplémentaire, une prestation indispensable pour nos locataires. La coordination de leurs modes d'intervention peut se réaliser sous la forme de conventionnement, en qualité de prestataires, mandataires ou encore de gré à gré pour leurs usagers.

Au quotidien, le SAAD intervient en fonction des plans de compensations du handicap obtenus au titre l'aide humaine, de la surveillance, du transport, de la participation à la vie sociale évalués par la MDPH.

Le SAAD est un prestataire incontournable à l'accompagnement quotidien, à la gestion de la vie en autonomie et à la participation à la vie sociale des futurs usagers. Ce service est repéré par l'association. Il collaborera avec le coordinateur afin d'assurer la bonne gestion des besoins individuels et collectifs du service d'habitat inclusif.

- **Services publics en ville**

Toutes les administrations sont situées à moins de 5 mn en transport de la résidence. La localisation de l'immeuble permet de s'y rendre très facilement à pied. Les Unités Territoriales de Prévention de l'Action Sociale, Caisse Allocations Familiales, La Poste, Caisse d'Assurance Maladie... les instances de police et instances judiciaires sont toutes proches du lieu de la résidence.

## **8.2 L'accès aux soins et aux professionnels de santé et de prévention.**

Le choix du lieu d'implantation répond à une nécessité de proximité d'accès immédiate, il est desservi en moins de 15 minutes des professionnels de la santé (Médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...) et des différents services de soins de la ville. Les services hospitaliers publics ou privés de proximité à la structure.

La résidence est au centre d'un large réseau associatif en lien avec le secteur de la santé :

## **8.3 Les transports urbains publics environnants :**

Le choix de l'implantation de l'habitat permet la mobilité des usagers, et un accès direct aux transports :

- La gare SNCF située à moins de 500 mètres est un véritable atout.
- Le réseau de bus inter-urbain.

Le lieu de résidence est à proximité de toutes commodités de transport pour tous les usagers. Quelle que soit leur origine géographique, toutes les personnes ont un accès immédiat à tous les moyens de transport environnants. Cette localisation permet d'éviter l'éloignement, de favoriser la continuité et la proximité avec leur propre environnement familial et amical.

#### **8.4 Le tissu associatif douaisien :**

Nous dénombrons environ **6000 associations** à Douai. Quelques soient leurs domaines d'activités : sportifs, culturels, de loisirs ou encore caritatives, elles représentent un vecteur d'épanouissement pour la personne accueillie.

L'Association des Centres Sociaux de Douai (A.C.S.D) acteur du développement social douaisien propose diverses thématiques d'animations de quartier : sensibilisation à vivre ensemble et prévention de l'isolement social, lieux d'écoute et d'espaces de rencontre, l'accès au numérique, l'accès à la culture...

La propension de l'inclusion sociale est une politique forte sur ce territoire.

DOUAISIS AGGLO par le biais de son pôle Cohésion Sociale/Habitat accompagne les initiatives où les habitants prennent part aux réflexions sur les thèmes de l'emploi et du développement économique, de l'habitat du cadre de vie, de la santé, de la réussite éducative et des valeurs de la république. Ces actions contribuent à favoriser le lien social et mieux vivre ensemble.

### **LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGEE.**

---

## **9 Habitat inclusif : Facteur de dignité et de citoyenneté.**

*« Habiter... au cœur d'une cité accessible, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, comme un(e) citoyen(ne) à part entière »*

L'homme a toujours eu besoin de s'abriter, de se protéger et de s'approprier un lieu de vie, où il peut vivre son intimité, où il peut s'exprimer selon ses choix de vie.

Habiter un lieu c'est prendre place dans la société : c'est exister socialement, le chez soi donne à la personne une identité reconnue.

Habiter, c'est pratiquer les usages communs du quotidien, cuisiner et manger, recevoir, se divertir et se détendre, travailler, dormir dignement, prendre soin de soi... avoir une vie sociale autour de son habitat ;

C'est aussi apprécier ses droits, respecter ses devoirs et accéder à une vie choisie en autonomie.

Être chez soi, c'est vivre comme on le veut, seul ou accompagné, dans le respect de ses modes de vie, dans le type de logement souhaité : en appartement seul, en appartement en couple, dans un cadre qui apporte confort et sécurité.

Le citoyen en situation de handicap doit pouvoir se rendre à son travail, participer à des activités de loisirs de son choix, doit pouvoir faire du sport, aller au concert, apprendre à jouer d'un instrument de musique, militer au sein d'une association, s'engager dans la vie politique...

## **10 Vivre ensemble et être acteur de son projet de vie.**

Il convient de définir une conception « du bien vivre ensemble » où chacun s'organise pour le bien de tous au sein de l'habitat. Chaque individu est impliqué dans la dynamique collective du projet. L'entraide est un fondement essentiel de réussite du projet. Il revêt la forme d'une implication et d'une participation de tous les habitants dans certains actes collectifs du quotidien (entretenir les lieux, s'approvisionner et préparer les repas, organiser les soirées...). L'entraide individuelle est un vecteur du vivre ensemble. C'est un principe de solidarité et de reconnaissance, c'est reconnaître l'autre comme une personne qui accompagne ma vie, comme une ressource à certains besoins.

Ce principe appelé « le vivre ensemble » est également un élément de socialisation. Il peut revêtir divers aspects. Nous le détaillons ci-après :

## **11 La Charte de la qualité d'accueil de la résidence.**

Cette charte n'a pas pour objectif d'imposer un cadre de contraintes mais de garantir un espace de liberté pour tous, avec pour seule limite le respect de la liberté et du projet d'autrui.

Cette charte fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de vie participatif de la résidence, comme une instance de coordination et de régulation de la vie de tous les personnes, lieu d'expression des besoins et des attentes. Cette instance impulse une dynamique de groupe.

La charte approuvée, engage tous les habitants dans le dispositif de l'habitat inclusif, au respect des règles de vie en collectivité, inhérentes au bien être de chacun.

## **12 Le Conseil de Vie Participatif de la Résidence.**

Le conseil réunit chaque résidant une fois par semaine à l'initiative du coordinateur. Il a pour mission :

- De recueillir les attentes et répertorier les besoins tant dans l'animation que dans le fonctionnement de la Résidence.
- De concevoir l'animation de la vie de la résidence.
- D'établir une planification hebdomadaire de la vie de la résidence.
- De coordonner les prestations du SAAD.
- D'impliquer les personnes en tant qu'acteurs de leurs projets, en les responsabilisant sur certaines tâches...

- De favoriser les initiatives individuelles par la projection de certaines actions et/ ou fédérer l'esprit de groupe.

### **13 Les actions collectives proposées.**

Le projet propose une pluralité d'activités et de prestations pour que tous puissent trouver leur propre idéal de vie.

Nos propositions portent sur différentes thématiques évolutives que nous présenteront et développerons auprès des personnes locataires.

